



Aux collaborateurs bénévoles de la station ornithologique suisse,

Grippe aviaire: votre contribution à la surveillance de cette maladie compte

Depuis 2005, toute l'Europe a mis en place une surveillance de la grippe aviaire consistant à dépister la maladie chez des oiseaux sauvages vivants ou trouvés morts. Cette surveillance a montré que l'analyse des échantillons prélevés sur des oiseaux d'eau morts était un moyen efficace pour découvrir précocement les virus hautement pathogènes de la grippe aviaire de type H5N1. Raison pour laquelle la Suisse va mettre davantage l'accent sur le dépistage chez les oiseaux d'eau morts et étendre ce dépistage aux cas isolés d'oiseaux aquatiques trouvés morts.

Pour ce faire, nous avons besoin de votre aide. Si vous trouvez un oiseau aquatique mort, notamment un cygne, un canard nageur, un canard plongeur, une mouette – à l'exclusion d'oiseau mort suite à un accident (collision avec une vitre, avec des lignes électriques ou avec une voiture, etc.) – veuillez s.v.p. l'annoncer au Service cantonal compétent (cf. la liste ci-dessous) en précisant l'espèce d'oiseau, le lieu et l'heure exacts de la découverte. Ce service se chargera du ramassage du cadavre de l'animal et du prélèvement de l'échantillon pour l'examen de dépistage.

Les connaissances acquises depuis 2005 montrent que le risque de découvrir un cas de grippe aviaire n'est pas plus élevé en hiver que le reste de l'année, ni dans les régions à forte densité d'oiseaux aquatiques. Et les contacts entre la volaille de rente et les oiseaux sauvages sont plus rares que ce qu'on avait supposé initialement. Pour ces raisons, l'Office vétérinaire fédéral a décidé de renoncer à délimiter des régions à risque en hiver 2008/2009. Toutefois, le prélèvement d'échantillons sur des oiseaux aquatiques trouvés morts reste d'actualité et un élément important de la surveillance de la grippe aviaire.

Les résultats de la surveillance de la grippe aviaire chez les oiseaux sauvages et la volaille de rente des années précédentes ainsi que d'autres informations à ce sujet peuvent être consultés sur le site Internet de l'OVF à l'adresse (www.bvet.admin.ch) rubrique Thèmes -> Santé animale -> Grippe aviaire.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Office vétérinaire fédéral

Numéros de téléphone des services cantonaux compétents

Canton	Tél.
AG	Annonce aux vétérinaires du district: <ul style="list-style-type: none">- Aarau, Zofingen: 062 822 81 61 ou 078 748 81 61- Baden: 056 430 26 66 ou 079 469 29 33- Bremgarten: 056 622 16 94 ou 079 757 70 80- Brugg, Laufenburg: 0848 30 20 10 ou 079 648 08 15- Kulm: 062 771 58 58 ou 079 356 10 90- Lenzburg: 062 892 15 05 ou 079 667 26 65- Muri: 056 664 41 75 ou 079 705 87 08- Rheinfelden: 061 871 10 10- Zurzach: 056 241 22 51
AI	Annonce à 071 788 02 25
AR	Annonce à 071 343 66 66
BE	Annonce à l'inspectorat de la chasse ou à la police cantonale.

BL	Annonce aux surveillants de la faune
BS	Annonce à 061 385 32 28
FR	Annonce à 026 305 22 70
GE	Annonce à 022 388 55 00
GL	Annonce à 055 646 64 00
GR	Annonce à 081 257 24 12
JU	Annonce à 032 420 48 06, Natel 079 344 71 00 ou à 032 420 74 28, Natel 079 473 76 32
LU	Annonce à 041 228 61 35
NE	Annonce à 032 889 68 30
UR SZ OW NW	Annonce à l'office vétérinaire des cantons primitifs, 041 825 41 51 ou à la police cantonale <ul style="list-style-type: none"> - Police cantonale UR: 041 875 22 11 - Police cantonale SZ: 041 819 29 29 - Police cantonale OW: 041 666 65 00 - Police cantonale NW: 041 618 44 66
SG	Annonce à 079 727 86 01
SH	Annonce à 052 632 71 01 ou an 079 409 40 49
TG	Annonce aux communes responsables
TI	Annonce à 091 814 41 00
VD	Annonce aux surveillants de la faune et aux gardes-pêche du canton de Vaud
VS	Annonce à 027 606 70 11 ou à 027 456 88 56
ZG	Annonce aux surveillants de la faune et aux gardes-pêche, aux communes responsables ou à la police cantonale.
ZH	Annonce à 043 259 41 41
FL	Annonce à 00423 236 73 20